

Séance du conseil communautaire du 26 novembre 2018
Délibération n° 2018-10-188

Objet : Plan local d'urbanisme intercommunal de l'ex-communauté de communes d'Hucqueliers et environs : débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Date affichage :	Le vingt-six novembre deux mille dix-huit à 19h00, le conseil communautaire s'est réuni dans les locaux de la communauté de communes à l'antenne d'Hucqueliers, sous la présidence de M. Philippe DUCROCQ , Président, en suite de la convocation transmise en date du 6 novembre 2018.
En exercice : 66 membres	<u>Les membres présents en séance :</u> David GILLET, Constant VASSEUR, André NOURRY, Guy RANDOUX, Martial SOUDAIN, Philippe PIQUET, Philippe DUCROCQ, Danielle DUCROCQ, Stéphane MERLOT, Bernard HIBON, Annie DEFOSSE, Léon BLOND, Hervé DAVELU, Jean-Claude COSTENOBLE, Léonce DUHAMEL, Fernand THELLIER, Isabelle LECERF, Philippe DERAM, Francis SENESCHAL, Bruno CARLU, Claude VERGEOT, Jean-Noël BELVAL, Jean-Marie LUBRET, Christophe BOIDIN, Marc JENNEQUIN, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Marie-Antoinette VANHOOREBEKE, Jean-Jacques HILMOINE, Gaëtan PUYPE, Alain PERON, Gérard CHEVALIER, Marc DUBOIS, Philippe LEDUC, Claudie CARPENTIER, Christian MILLE, Philippe NACRY, Christophe RAMECOURT, Christophe COFFRE, Freddy FINDINIER, Michaël BAHEUX, Nicolas PICHONNIER, Hervé SUISTE, Jean-Marie TALLEUX, Jean-Paul BOQUET, René LECERF, Frédéric BAILLY, Patrick CORNU, Patrick LAMOURETTE, Josse NEMPONT, Martial HOCHART, Edwige HENNEGUELLE, Guy DELPLANQUE, Daniel LANCE, Richard PICHONNIER
Présents : 55 membres	<u>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</u> Maurice WIDEHEN à Philippe LEDUC, Jean-Pierre CARLU à Danielle DUCROCQ, Virginie FEUTREL à Christophe BOIDIN, Thierry LANCE à Philippe NACRY, Pascal CARON à Christophe COFFRE, Serge POUTHÉ à André NOURRY
Suffrages exprimés : 59	<u>Le ou les membre(s) titulaire(s) remplacé(s) par un suppléant :</u> Marie-Dorothee FLAHAUT remplacée par Martial SOUDAIN, Francis HUBLART remplacé par Fernand THELLIER, Bernard DUQUENNE remplacé par Gaëtan PUYPE, Serge DE HAUTECLOCQUE remplacé par Hervé SUISTE
<u>POUR :</u> 57 membres	<u>Le ou les membre(s) absent(s) :</u> Pierre DESMONS, Samuel GUERVILLE, Maurice WIDEHEN, Jean-Pierre CARLU, Pierre PRIMORIN, Virginie FEUTREL, Jean-Claude AVISSE, Jean-Paul CAZIER, Thierry LANCE, Pascal CARON, Serge POUTHÉ
<u>CONTRE :</u> 2 membres	<u>Secrétaire de séance :</u> Nicolas PICHONNIER
<u>ABSTENTION :</u> 2 membres	
Pouvoirs : 6 membres	
Absents : 11 membres	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le	
Et son affichage	
Délibération comportant 3 pages	

La séance ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-1 et suivants, L. 151-5 et L. 153-8 et suivants,

Vu la délibération n° 2016-0125 du conseil communautaire de l'ex-communauté de communes d'Hucqueliers et environs en date du 25 janvier 2016 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation,

Vu la délibération n° 2016-0125 du conseil communautaire de l'ex-communauté de communes d'Hucqueliers et environs en date du 25 janvier 2016 approuvant les modalités de collaboration avec les communes membres,

Vu la fusion entre la communauté de communes d'Hucqueliers et environs et la communauté de communes du canton de Fruges et environs, créant la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois intervenue le 1^{er} janvier 2017,

Vu les statuts de la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois,

Vu les conférences intercommunales des maires qui se sont tenues les 20 mars 2018, le 12 juillet 2018 et le 1^{er} octobre 2018,

Vu le débat qui s'est tenu dans les conseils municipaux de chacune des vingt-quatre communes de l'ex-communauté de communes d'Hucqueliers et environs portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat doit être organisé sur les orientations générales du PADD, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Il précise que la conférence intercommunale des maires a été conduit à débattre une première fois sur le PADD, lors de sa réunion en date du 20 mars 2018.

Monsieur le Président rappelle que lors de cette séance, avait été exposé en détail le contenu du PADD, construit autour de trois axes principaux :

Axe 1 : Préserver et valoriser l'identité paysagère et environnementale de l'intercommunalité

Axe 2 : Maintenir et poursuivre le développement économique dans une logique intercommunale

Axe 3 : Maîtriser et organiser le développement urbain intercommunal

Depuis, les travaux et études se sont poursuivis ainsi que les échanges avec les communes membres et il est apparu un besoin d'évolution et de complément de ce PADD dans les conditions suivantes :

Axe 1 : il convient de préciser, dans le cadre de l'objectif de réduction de la vulnérabilité du territoire aux risques de protection de la ressource en eau, la nécessité de prendre en compte le risque industriel lié à la présence d'installations classées pour la protection de l'environnement

Axe 3 : il est proposé, dans le cadre de l'objectif d'organiser le développement urbain autour des bassins de proximité, de retenir également au titre des pôles relais, outre les communes de Hucqueliers et Preures, celles de Bourthes et Beussent.

Les documents écrits et cartographiques contenus dans ce projet de PADD complété sont présentés par Monsieur le Président.

Après cette présentation, Monsieur le Président ouvre le débat et invite les conseillers communautaires à s'exprimer, notamment sur l'évolution du projet depuis le précédent débat.

Les élus ne formulent aucune remarque sur l'évolution du projet.

Ainsi, Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à prendre acte des orientations générales du PADD ainsi modifié.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

À l'unanimité 58 voix POUR, 2 voix CONTRE (*Daniel LANCE, Richard PICHONNIER*) **et 2 ABSTENTIONS** (*Josse NEMPONT, Martial HOCHART*)

PREND ACTE des termes du débat organisé au sein du conseil communautaire sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal de l'ex-communauté de communes d'Hucqueliers et environs, le complément apporté à ce PADD et son évolution,

DIT que cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de la communauté de communes.

*Pour copie conforme
Fruges, le 26 novembre 2018*

**Le Président,
Monsieur Philippe DUCROCQ**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069235-20181126-2018-10-188b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2019

Publication : 30/01/2019

